



Presidency of Italy  
Council of Europe  
November 2021 - May 2022  
Présidence de l'Italie  
Conseil de l'Europe  
Novembre 2021 - Mai 2022



Strasbourg, le 17 mars 2022

CDL-PI(2022)025

Or. angl.

**LA COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRACIE PAR LE DROIT**  
**(COMMISSION DE VENISE)**

en coopération avec

**L'UNIVERSITÉ LA SAPIENZA ROME et**  
**L'UNIVERSITÉ DE BARCELONE**

Table ronde internationale

**UNE NOUVELLE CONCEPTION  
DES CONSEILS SUPÉRIEURS DE LA MAGISTRATURE  
FACE AUX DÉFIS CONTEMPORAINS**

Université La Sapienza, Rome  
Rectorat, Aula Magna  
Piazzale Aldo Moro, 5, 00185 Roma RM, Italie

Lundi 21 Mars 2022, 10h00 – 18h30  
Mardi 22 Mars 2022, 9h30 – 13h00

(Format hybride)

**PROGRAMME**



*La table ronde a été co-financée par le projet « Instrumentos contramayoritarios en el estado constitucional (PID2019-104414GB-C32) » du ministère espagnol de la Recherche et par le programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 822590, DEMOS.*

## **Introduction – Table ronde internationale**

### **« Une nouvelle conception des conseils supérieurs de la magistrature face aux défis contemporains »**

S'il existe une variété de systèmes de gouvernance judiciaire en Europe, le modèle le plus courant repose sur l'institution d'un conseil de la magistrature - un organe public autonome, généralement composé de juges et de membres non-juges (laïcs) dans des proportions différentes, et exerçant des pouvoirs liés à la carrière et à la discipline des juges, et remplissant également certaines fonctions administratives et normatives. Ce modèle a été recommandé par les organes du Conseil de l'Europe comme un moyen d'éviter les deux risques opposés que sont le corporatisme (et le manque de responsabilité du système judiciaire qui en découle) et la politisation (influence induite du parlement et du gouvernement sur le système judiciaire).

Trouver le bon équilibre entre l'indépendance et la responsabilité s'est avéré difficile dans certains États membres du Conseil de l'Europe, où des réformes fréquentes et répétées ont été tentées pour parvenir à une composition appropriée des conseils de la magistrature. La Commission de Venise a été consultée à propos de ces réformes et a analysé leur conformité avec les normes internationales applicables. Elle s'est rendu compte de la nécessité d'identifier des options et des solutions plus détaillées pour parvenir à une formule de composition des conseils de la magistrature qui réponde à la fois aux normes internationales et aux circonstances et besoins nationaux spécifiques, et qui attribue à ces conseils les fonctions et les pouvoirs nécessaires.

Cette table ronde examinera plusieurs exemples nationaux de composition du conseil de la magistrature et, sur la base d'expériences récentes, formulera de nouvelles recommandations quant à la manière dont ses membres - juges, membres « laïcs » et tout membre de droit - devraient être sélectionnés et nommés. Elle traitera également du mandat de ces conseils.

Les intervenants - membres des magistratures nationales ou des organes de gouvernance judiciaire, fonctionnaires gouvernementaux, universitaires et experts internationaux - sont encouragés à identifier non seulement les problèmes des modèles actuellement existants, mais aussi les solutions (existantes ou possibles) à ces problèmes.

**Lundi, 21 Mars 2022**

**10h00 – 10h30. Discours d'ouverture**

- M. Benedetto Della Vedova, Sous-secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Italie
- Mme Marta Cartabia, ministre de la Justice, Membre de la Commission de Venise, Italie
- M. Gianni Buquicchio, Représentant spécial de la Commission de Venise
- M. Didier Reynders, Commissaire européen à la Justice (vidéo enregistrée)

**10h30-12h30. Session introductive : Définir le cadre**

**Modérateur** : M. Christos Giakoumopoulos, Conseil de l'Europe, Directeur général, Direction des droits de l'homme et de l'État de droit (DGI)

- M. Raffaele Sabato, Juge, Cour européenne des droits de l'homme :  
*L'indépendance du pouvoir judiciaire du point de vue de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)*
- M. Martin Kuijer, Juge à la Cour Suprême, Pays Bas, Commission de Venise :  
*L'indépendance du pouvoir judiciaire - un concept dynamique*
- Mme Anke Eilers, Présidente du CCJE (en ligne) :  
*Les travaux du Conseil Consultatif de Juges Européens (CCJE)*
- M. Alastair Brown, juge, évaluateur du GRECO (en ligne) :  
*Les travaux du GRECO concernant la composition des conseils de la magistrature*
- Mme Anne Sanders, expert du CCJE nommé par le Conseil de l'Europe, professeur à l'Université de Bielefeld, Allemagne/Université de Bergen, Norvège (en ligne) :  
*Une enquête sur les conseils de la magistrature dans les Etats membres du Conseil de l'Europe*

**Suivi d'une discussion**

**12h30 – 14h00. Déjeuner**

### 14h00 – 16h00. Premier panel : *Le statut des membres du conseil de la magistrature*

**Modérateur** : M. Josep Maria Castellà Andreu, Commission de Venise, Professeur de droit constitutionnel, Université de Barcelone, Espagne

**Questions particulières à couvrir** : inamovibilité et immunité, durée du mandat, possibilité de réélection ; réformes institutionnelles du conseil de la magistrature et renouvellement de sa composition ; avantages et inconvénients de la participation à temps partiel ; membres de droit (président de la République, président de la Cour suprême, procureur général, bâtonnier, médiateur) ; éventuels conflits d'intérêts et incompatibilités de mandats ; impact des membres de droit sur l'indépendance du conseil de la magistrature ; limitation éventuelle des pouvoirs des membres de droit ; membres de droit et présidence du conseil ; contrôles d'intégrité des candidats/membres des conseils ; possibilité pour les membres du conseil d'occuper des fonctions politiques ou gouvernementales avant ou après leur mandat (problème de la « porte tournante »).

- M. Richard Barrett, Commission de Venise, Ancien Directeur Général adjoint, Bureau du Procureur Général, Irlande
- Mme Nina Betetto, juge à la cour suprême de Slovénie, ancienne Présidente du CCJE
- Mr Ewegenii Staykov, juge à la Cour Suprême de Cassation, ancien membre judiciaire du Conseil Suprême de la Magistrature, Bulgarie
- Mme Nazi Janezashvili, directrice de « Georgian Court Watch », ancien membre laïc du conseil de la magistrature, Géorgie
- Mme Olesea Stamate, Présidente de la Commission des affaires juridiques, des immunités et des nominations du Parlement, Commission de Venise, République de Moldova

**Suivi d'une discussion**

### 16h00. Pause café

### 16h30 – 18h30. Deuxième panel : *Élection/nomination des membres du conseil de la magistrature*

**Modérateur** : Mme Simona Granata-Menghini, Directrice, Secrétaire de la Commission de Venise

**Questions particulières à traiter** : L'équilibre entre les membres laïcs et les membres-juges ; conseils mixtes de la magistrature (juges et procureurs siégeant ensemble) ; critères d'éligibilité des membres laïcs, règles relatives à l'affiliation politique ; pouvoir de nommer ou d'élire des membres laïcs ; garanties contre la politisation ; garanties de pluralisme politique ; avantages, inconvénients, alternatives à l'élection à la majorité qualifiée par le Parlement ; mécanismes antiblocage/systèmes proportionnels ; nomination/proposition de membres laïcs par la société civile ou des institutions indépendantes, garanties de représentativité et d'indépendance, procédure d'élection des membres juges.

- M. Kaarlo Tuori, Commission de Venise, Professeur de droit, Département de droit public, Université de Helsinki, Finlande
- Mme Ana Gallego Torres, Directrice générale, Direction Générale de la Justice et Consommateurs (DG JUST), Union européenne

- Mme Maia Popovic, ministre de la Justice, Serbie
- Mme Małgorzata Szuleka, Secrétaire du conseil d'administration, Fondation Helsinki des Droits de l'homme, Pologne
- Mme Lene Sigvardt, Vice-Présidente, Association danoise des juges, Danemark (en ligne)

**Suivi d'une discussion**

## 20h00 Réception/diner

**Mardi, 22 Mars 2022**

### 9h30 – 11h30. Troisième panel : *Le rôle et les pouvoirs du conseil de la magistrature*

**Modérateur** : Mr António Henriques Gaspar, Commission de Venise, Juge Conseiller, Tribunal suprême de la justice, Ancien président de la Cour suprême et du Conseil supérieur de la Magistrature, Portugal

**Questions particulières à couvrir** : Pouvoirs du conseil liés à la carrière des juges - première nomination aux postes judiciaires, promotion aux tribunaux supérieurs, promotion aux postes de direction au sein du pouvoir judiciaire ; pouvoirs et règles liés à la discipline ; pouvoirs de donner des avis sur la législation et le budget dans le domaine judiciaire ; interrelation entre la composition du conseil de la magistrature et ses pouvoirs - modèle centralisé vs modèle fragmenté ; organes annexes assumant certains des pouvoirs des conseils de la magistrature.

- M. Bertrand Mathieu, Membre du Conseil d'état, Commission de Venise
- M. Filippo Donati, Président, Réseau Européen des Conseils de la Justice (RECJ)
- Mme Renata Deskoska, Commission de Venise, Professeur de droit constitutionnel, Université « Ss. Cyrille et Méthode », ancien ministre de la Justice, Macédoine du Nord
- Mme Naureda Llagami, Présidente du Conseil supérieur de la magistrature, Albanie
- M. Juan Manuel Fernandez, Membre du Conseil supérieur de la magistrature, Espagne

**Suivi d'une discussion**

## 11h30. Pause café

### 12h00 – 13h00. Session de clôture : *Discussion générale et conclusions*

Conclusions par M. Cesare Pinelli, Commission de Venise, Chef de section de droit public, Département de Sciences juridiques, Université de La Sapienza, Rome